

013/003

L'AN DEUX MILLE TREIZE
LE 29 JANVIER à 18 heures

dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Danièle BORDAIS.

Présents : Danièle BORDAIS, Joseph POMAR, Yvette PAZ, Paulette VERGNES, Henri FRAISSE, Marie-Françoise JOURNES, Betty FOURNIER, Bernard DOAT, Martine PALMIERO, Germinal GRINO, Dominique DUASO ORTAS.

Absents : Jean-Marie BIRBES, M.EDDAH

Excusées : Michèle RIEUX, Danielle CONDO.

TARIFS DES TICKETS RESTAURANT 2013

Madame la Vice-présidente propose à l'Assemblée de faire bénéficier, pour l'année 2013, à chaque Agent Titulaire, Stagiaire et Contractuel sur un emploi permanent, un montant de tickets resataurant de :

- 250 €, soit 50 tickets de 5 € pour un temps plein et pour un temps non complet supérieur ou égal à 50 %

- 125 €, soit 25 tickets de 5 € pour un temps non complet inférieur à 50 %

Ce principe sera appliqué de la même façon pour les contrats aidés lors d'un renouvellement de contrat.

Pour être bénéficiaire de ces tickets restaurant, les Agents devront être en poste au 01/01/2013 ou avoir une ancienneté de 3 mois pour les contractuels en remplacement au 01/03/2013. Il ne sera pas attribué de tickets restaurant aux emplois saisonniers.

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. que le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile prendra en charge une partie du montant total des tickets en fonction de la rémunération des Agents.

Le tableau ci-dessous, indique la prise en charge financière de la Collectivité et celle de l'Agent.

REMUNERATION NETTE IMPOSABLE DE AGENT	% PART PATRONALE	% PART AGENT
< 1 500 €	60 %	40 %
1 500 € <R< 2 000 €	55 %	45 %
> 2 000 €	50 %	50 %

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,
ACCEPTE la proposition ci-dessus,

APPROUVE les montants des participations aux tickets restaurant tels qu'énoncés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à la Présidente et Vice-présidente de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
ET EXECUTOIRE.

La Présidente,
MICHELE RIEUX

Transmis en Préfecture. Publié le 30 janvier 2013